

Débat spécial

Je suis très impressionné, et on en a parlé, je crois, dans un discours précédent, par la proposition du secrétaire général des Nations Unies, l'Agenda pour la paix, qu'il a proposé à cette organisation au début de l'année. Avant que j'en parle en particulier, je veux dire que c'est en grande mesure grâce au secrétaire général lui-même que nous devons ce que nous avons déjà pu effectuer. C'est très peu et c'est très tardif, mais le secrétaire général, poussé par sa connaissance personnelle de la Somalie, a risqué son prestige pour faire en sorte que le Conseil de sécurité et les Nations Unies elles-mêmes interviennent en ces circonstances.

Cependant, dans ce contexte, il a produit ce que j'estime être un des plus importants documents à être présentés aux Nations Unies depuis leur création. Il tente de s'écarter de la définition étroite de «maintien de la paix» pour proposer une définition beaucoup plus large, celle de «consolidation de la paix», qui commence par tout un processus, bien longtemps avant le déclenchement d'un conflit, et qui passe par ce qu'il appelle la «diplomatie préventive» puis, dans certains cas, par un «déploiement préventif». Je présume que nous sommes à ce moment-ci au stade de la pacification, qui fait partie, du moins, je le pense, de l'initiative actuelle, puis de maintien de la paix, l'activité dans laquelle notre pays s'engage fréquemment depuis longtemps et, enfin, de consolidation de la paix.

Je ne vais pas expliquer toutes ces notions, mais j'inviterais tous les députés à examiner attentivement le leadership dont le secrétaire général des Nations Unies a fait preuve sur ces questions, car elles sont cruciales.

Il y a à peine deux ou trois semaines, j'ai participé avec des députés de la Chambre, celui de Notre-Dame-de-Grâce et celui de Waterloo, à une réunion de deux jours aux Nations Unies. Nous avons examiné ce document surtout dans le contexte de la Somalie d'aujourd'hui. Il s'agissait d'une conférence de parlementaires organisée par l'Action mondiale des parlementaires, où l'on tentait de répondre à cette question: «Ne pouvons-nous pas trouver des moyens d'agir plus activement, plus positivement et à plus long terme pour consolider la paix?»

Même devant l'ampleur des épreuves et des souffrances qu'on voit actuellement en Somalie, je ne crois pas qu'il s'agisse simplement ou finalement de s'assurer qu'on achemine suffisamment de nourriture et de provisions d'urgence à partir des ports et qu'on les transporte dans chaque village somalien. Il s'agit de savoir si nous pouvons, en fin de compte, réussir à faire changer la situation en Somalie et à garantir que cette situation ne se reproduise ni l'année prochaine, ni l'année suivante, ni

dans cinq ans. À présent, la question est très différente, si je puis dire, étant donné l'amendement proposé ce soir par le député de Winnipeg.

- (2030)

Ce dont il est question ce soir, c'est, dans un certain sens, d'envoyer une très importante escouade de pompiers pour combattre l'incendie. Et, comme dans tous les grands incendies, l'entreprise est très risquée. Nous ignorons dans quelle mesure nous allons mettre des vies en danger, et nous n'en savons pas plus sur les autres aspects de notre activité dans ces circonstances.

Je considère toutefois cela comme le point culminant des initiatives prises par les Nations Unies et le Conseil de sécurité dans le cadre de cet effort international en vue d'établir certains corridors de paix pour acheminer l'aide humanitaire et les secours. Dans ce sens, il s'agit d'une importante motion qui, je l'espère, sera appuyée par tous.

J'espère également que nous continuerons d'avoir des discussions et de nous poser des questions non seulement à la Chambre, mais aussi au sein des comités de la Chambre et dans les secteurs où nous pouvons faire une importante contribution et aider les Somaliens ainsi que leurs voisins à parvenir à une paix juste et durable.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les députés libéraux appuient cette résolution qui demande l'envoi de troupes canadiennes en Somalie dans le cadre de l'effort multinational approuvé par les Nations Unies afin d'assurer la sécurité des opérations d'aide humanitaire dans ce pays.

Quand le député de Rosedale a pris la parole, juste avant moi, il a remis en question la position du Parti libéral selon laquelle il aurait fallu d'abord annoncer cette question à la Chambre des communes et obtenir son approbation. Telle est notre position. Notre position, c'est qu'il faut autant que possible présenter ce genre d'opération à la Chambre et obtenir son approbation.

Cela, parce qu'il s'agit d'une initiative substantiellement différente des opérations ordinaires de maintien de la paix. Dans ce cas-ci, le recours à la force est autorisé, non seulement par les forces de pacification, mais, de toute évidence, il peut être utilisé contre les forces de maintien de la paix par les seigneurs de la guerre, en Somalie. La vie des Canadiens est donc en péril. Nous sommes d'avis que, si l'on doit envoyer des troupes canadiennes à l'étranger, là où leur vie peut être menacée, il doit y avoir un large consensus, et l'endroit pour obtenir ce consensus est la Chambre des communes.